

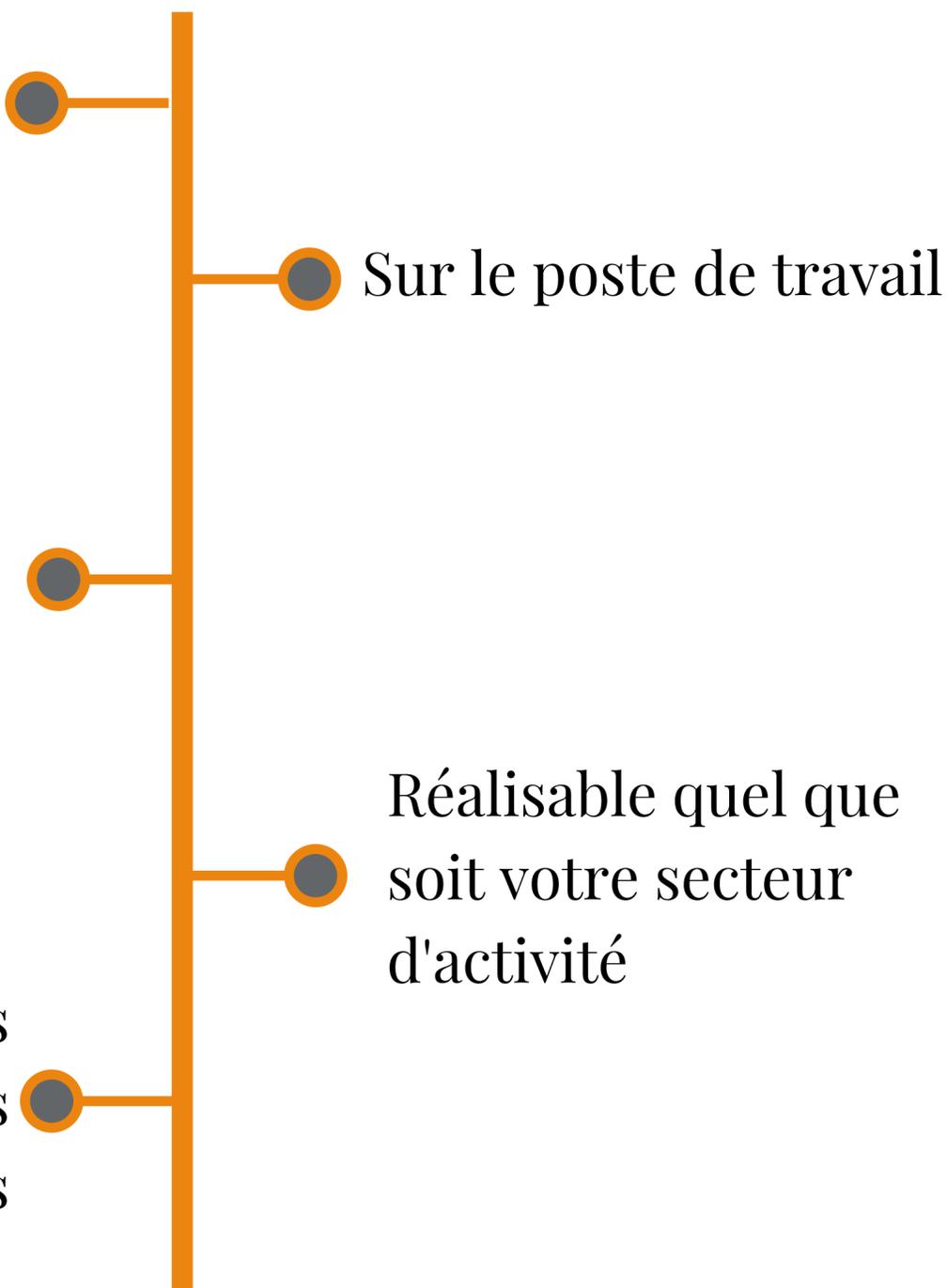
Mettez en place l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) dans votre entreprise

Qu'est ce que l'AFEST ?

Une nouvelle modalité de formation

Rendue possible par la "Loi Avenir Professionnel" du 5 septembre 2018

Qui formalise les compétences de vos salariés les plus expérimentés



Les étapes de l'AFEST

- 1 Analyse de l'activité : repérer l'existant et les compétences à développer
- 2 Préparation du parcours de formation (démarches administratives) et désignation du tuteur de la personne formée
- 3 Action de formation en cours avec des observations et des évaluations tout au long de la formation pour un apprentissage progressif
- 4 Bilan de l'action de formation : évaluer les acquis et anticiper de futurs besoins

■ Référent AFEST ■ Formateur AFEST
(interne à l'entreprise)

Les bénéfices pour votre entreprise et vos **salariés**

Développer les compétences pour une meilleure performance
Gagner en reconnaissance Améliorer la qualité de vie au travail
Accéder à la formation de manière simple et abordable
Faire évoluer les pratiques des ressources humaines
Etre plus acteur de son travail Gagner de l'argent et du temps

Le financement de votre AFEST

Pour les entreprises de moins de 50 salariés

Le financement est pris en charge par votre OPCO

Pour les entreprises de plus de 50 salariés

Le financement est intégré dans votre Plan de Développement des Compétences

N'hésitez plus, appelez nous pour transmettre vos compétences internes !